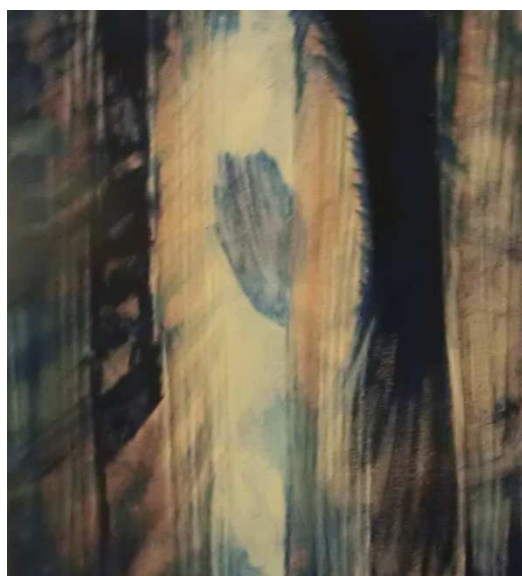


ISSN : 1859-512X

Laboratoire d'Étude et de Recherche en Philosophie,
Culture, Communication et Société (LERPHICCS)



NAZARI

REVUE AFRICAINE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES SOCIALES

Revue semestrielle, numéro 014
Juin 2022

ISSN : 1859-512X

NAZARI
REVUE AFRICAINE DE PHILOSOPHIE ET
DE SCIENCES SOCIALES

Revue semestrielle, numéro 014
Juin 2022

Numéro 014 – Juin 2022

NAZARI

REVUE AFRICAINE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES SOCIALES

Directeur de publication : Moussa HAMIDOU TALIBI, Maître de conférences

Rédacteur en chef : Alio MAHAMAN, Maître de conférences

Rédacteur en chef adjoint : Aboubacar ZAKARI, Maître de conférences

Conseil scientifique

Prof. Souleymane Bachir DIAGNE, Columbia University ; Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien Ngouabi de Brazzaville ; Prof. Yaovi AKAKPO, Université de Lomé ; Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université de Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo ; Prof. Essè AMOUZOU, Université de Lomé ; Prof. Boureima AMADOU, Université Abdou Moumouni de Niamey ; Prof. Boubacar YAMBA, Université Abdou Moumouni ; Prof. Maikoréma ZAKARI, Université Abdou Moumouni ; Prof. Mahaman Sanoussi TIDJANI ALOU, Université Abdou Moumouni ; Prof. Mounkaïla Abdo Laouali SERKI, Université Abdou Moumouni.

Comité de lecture

Prof. Daniel PAYOT, Université de Strasbourg ; Prof. Paulin HOUNSOUNON-TOLIN, Université d'Abomey-Calavi ; Prof. Ibrahim BOUZOU MOUSSA, Université Abdou Moumouni ; Prof. Thierry Armand C. EZOUA, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody ; Prof. Edinam KOLA, Université de Lomé ; Prof. Mounkaïla Abdo Laouali SERKI, Université Abdou Moumouni ; Auguste NSONSISSA (MC), Université Marien Ngouabi de Brazzaville ; Komi KOUVON (MC), Université de Lomé ; Mamadou DAGRA (MC), Université Abdou Moumouni ; Modibo COULIBALY (MC), Université Abdou Moumouni ; Mounkaïla HAROUNA, Université Abdou Moumouni ; Alio MAHAMAN (MC), Université Abdou Moumouni ; Maman WAZIRI MATO (MC), Université Abdou Moumouni ; Maman Nafiou MALAM MAMAN (MC), Université Abdou Moumouni ; Moussa HAMIDOU TALIBI (MC), Université Abdou Moumouni.

Comité de rédaction

Adaré NA-BALLA, Université Abdou Moumouni ; Mohamed Moctar ABDOURAHAMANE, Université Abdou Moumouni ; Mawusse Kpakpo AKUE ADOTEVI, Université de Lomé ; Issaka TAFFA GUISSO, Université Abdou Moumouni ; Barao MADOUGOU, Université de Zinder ; Harouna MADDOU, Université de Zinder ; Williams Fulbert YOGNO TABEKO, Université de Maroua ; Idi BOUKAR, Université Abdou Moumouni ; Garba OUMAROU, Université de Zinder ; Moussa MOUMOUNI, Université Abdou Moumouni ; Salifou BOUBÉ YACOUBA, Université de Rennes 2 ; Mamane Sani IBRAH, Université Abdou Moumouni ; Nassirou IDI OUNFANA, Université Abdou Moumouni ; Nouhou ALILOU, Université Abdou Moumouni ; Mamane ISSOUFOU, Université Abdou Moumouni ; Aboubacar ISSA SEIDI, Université Abdou Moumouni ; Aboubacar MAIZOUMBOU, Université Abdou Moumouni.

P.A.O. : Idi BOUKAR

Illustration de couverture : *Réflexion*, œuvre picturale de l'artiste polyvalent Ali GARBA, Espace « Les Tréteaux », Niamey

<p>Contact : Laboratoire LERPHICCS, Université Abdou Moumouni BP 418 Niamey (Niger) ♦ E-mail : labo.lerphiccs@gmail.com Tél. bureau : (+227) 20-31-56-90/Mobile : (+227) 96-11-59-08 Site web : https://revuenazari.com/</p>

CONSIGNES AUX AUTEURS

Nazari, Revue africaine de Philosophie et de Sciences sociales, est une publication scientifique semestrielle du Laboratoire d'Étude et de Recherche en Philosophie, Culture, Communication et Société (LERPHICCS) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger). Elle reçoit des propositions d'article provenant de la philosophie et des sciences sociales sans exclusive.

Le nom *Nazari* choisi pour désigner la revue est un mot *hausa* qui signifie « étude », mais aussi « réflexion », c'est-à-dire l'activité permanente du penseur. *Nazari, Revue africaine de Philosophie et de Sciences sociales* publie des numéros *varia* et des numéros thématiques, mais également des actes de colloques ou des résultats des recherches conduites par le laboratoire LERPHICCS et/ou par les structures partenaires.

Toute proposition d'article à soumettre à la revue *Nazari* doit nécessairement avoir une problématique claire, originale et pertinente, se conformer aux *Normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH)*, être rédigée en français et comporter entre 5.000 et 7.000 mots. Sur chaque proposition d'article, doivent figurer les éléments suivants : prénom(s) et nom exacts de l'auteur (ou des auteurs le cas échéant) ; la spécialité ; l'institution d'attache ; l'adresse électronique ; un résumé en dix (10) lignes maximum (en français, puis sa traduction en anglais) ; cinq (5) mots-clés.

Pour les illustrations (photos, tableaux, diagrammes, figures, etc.,) la largeur maximale autorisée est de 11,5 cm.

Les références des citations sont intégrées au texte. Par exemple :
Y. Akakpo (2016, p. 107) souligne que « l'État est tenu, tout à la fois, de mettre à profit le pouvoir politique de l'économie et de construire sa légitimité et sa puissance souveraine autour des causes influentes et des catégories sociales qui les portent. »

Lorsque la citation fait plus de trois lignes, il faut la renvoyer à la ligne suivante, observer un retrait de 1 cm et réduire l'interligne. Par exemple :
L'apport de Marx à Popper est loin d'être anecdotique, comme l'écrit S. P. Guèye (2000, p. 73) :

l'anti-marxisme de Popper ne nous semble pourtant pas sans appel. Il s'accompagne même parfois d'authentiques témoignages de sympathie et de la reconnaissance de certains mérites importants de la pensée de Marx, voire d'une dette personnelle à l'égard de celle-ci.

Seules font l'objet de notes infrapaginales, selon une numérotation continue, les notes explicatives, les sources historiques et les indications relatives à des informations orales.

Les références bibliographiques ne comportent que les documents effectivement cités dans le texte ; elles sont classées par ordre alphabétique des noms des auteurs. Par exemple :

Références bibliographiques

AKAKPO Yaovi, 2019, *Le technocolonialisme. Agir sous une tension essentielle*, Paris, L'Harmattan, collection « Études africaines ».

BANYWESIZE MUKAMBILWA Emmanuel, 2015, « Interculturalité et vivre-ensemble en Afrique. Reprendre une question par l'épistémologie complexe », in *Nunya. Philosophie, patrimoine scientifique et technique*, n°3, Lomé, p. 99-123.

CHARLIER Jean-Émile, CROCHÉ Sarah & NDOYE Abdoul Karim, 2009, *Les universités africaines francophones face au LMD. Les effets du processus de Bologne sur l'enseignement supérieur au-delà des frontières de l'Europe*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia.

CAPELLE-DUMONT Philippe & DIAGNE Souleymane Bachir, 2016, *Philosopher en Islam et en christianisme*, Entretiens recueillis par Damien Le Guay, Paris, Cerf.

GUEYE Sémou Pathé, 2000, *Faillibilisme épistémologique et réformisme libéral. Popper critique de Marx*, Dakar, Presses Universitaires de Dakar.

HAUTBOIS Xavier, 2012, « Des considérations esthétiques dans la pensée scientifique », in *Alliage*, N°70, Nice, [En ligne] <http://revel.unice.fr/alliage.index.html?id=4064>, consulté le 16 août 2016.

Les propositions d'article sont à envoyer par courriel, uniquement en version WORD, à l'adresse électronique labo.lerphiccs@gmail.com.

Le comité de rédaction

SOMMAIRE
NAZARI N°014 – Juin 2022

Philosophie

Wendlassida Serge Denis SAMANDOULGOU, « Politique et manipulation chez Hannah Arendt : du système totalitaire à l'environnement démocratique contemporain »	9
Adolé Félicité AKUESON, « Représentation kantienne de la femme : les limites d'une pensée libre »	21
Kléber Auguste Sèdjro BONON, « Épicure, le philosophe moderne de l'antiquité »	39
Pascal BONKOUNGOU, « Actualité du philosophe selon Hegel : être au-dessus de la mêlée »	41
Hilaire NGOMA TASSOULOU, « Intentionnalité et temporalité chez Husserl »	61
Salifou BOUBE YACOUBA, « La distanciation positive chez Ricœur »	93
Abdoulkader NAMATA IBRAHIM SAMA, « Société civile transnationale et démocratie cosmopolite : une lecture habermassienne du cosmopolitisme contemporain »	107
Pascal Dieudonné ROY-EMA, « L'amour et l'amitié chez Martin Heidegger »	121

Histoire

Setodzi EDOH & Kokou APEGNON, « La pratique du culte de <i>Nyigblin</i> chez les Bè : entre ruptures et permanences (20 ^e -21 ^e siècles) »	139
TOGNON Koba Yves-Marie & Comlan Athanase DEGBEVI, « Les relations germano-françaises : Entre inimitié et amitié »	161

Psychologie et Science de l'Éducation

Mamane Nassirou MAMANE, « Fonctionnement des unités pédagogiques et formation continue des enseignants de français dans les collèges d'enseignement général (C E G) »	179
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Sociologie & Anthropologie

Bréhima Chaka TRAORE, Issa DIALLO & Oumarou AROU, « Interface entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne dans la prise en charge de la fracture osseuse à Bamako »	197
Aboulaye KONE, « Changement climatique, crise agroforestière et résilience des planteurs de Yakesse-Attobrou ».....	217
Ablakpa Jacob AGOBE, « Consommation de produits alcoolisés et mesures restrictives en période de covid-19 à Sicogi dans la commune de Yopougon/Abidjan »	237

REPRESENTATION KANTIENNE DE LA FEMME : LES LIMITES D'UNE PENSÉE LIBRE

Adolé Félicité AKUESON

Université d'Abomey-Calavi

E-mail : akuesonadolefelicit@gmail.com

Résumé : L'objectif de cet article est d'analyser la conception kantienne de la femme pour relever la contradiction entre les prescriptions morales relatives à sa vision de l'humain et la perception pessimiste qu'il a du statut de la femme dans la société. Pour y parvenir, la démarche a consisté en une analyse critique des ouvrages dans lesquels ce philosophe a entrepris des réflexions sur la femme dans ses rapports à l'homme. De cet exercice, il ressort que d'une part, ce philosophe des *Lumières*, malgré sa détermination à restaurer l'image de l'être humain en le considérant comme fin et jamais comme moyen, n'a pas pris en compte la femme dans ce projet qui se révèle finalement une illusion de l'Humain. D'autre part, alors que rien ne devrait influencer ce philosophe que l'on reconnaît pour la solidité de sa rigueur, on fait l'étonnant constat qu'il a été influencé par les préjugés de son époque au sujet de la différence des sexes. Cette attitude montre les limites de sa philosophie tout entière et fait planer le doute sur le caractère scientifique de sa pensée car en relayant à travers son discours philosophique les préjugés sexistes, Kant a essayé de faire de l'opinion une science, une erreur qu'il pouvait éviter à l'instar du philosophe François Poullain de la Barre.

Mots-clés : Éducation, égalité, femme, liberté, pensée, préjugé

Abstract: The objective of this article is to analyze the Kantian conception of women in order to highlight the contradiction between the moral prescriptions relating to his vision of the human and the pessimistic perception he has about the status of women in society. To achieve this, the approach has consisted of a critical analysis of the works in which this philosopher has undertaken reflections on women in their relationships with men. From this exercise, it emerges that on one hand, this philosopher of the Enlightenment, despite his determination to restore the image of the human being by considering him as an end and never as a means, did not consider

women in this project that finally turns out to be an illusion of the Human. On the other hand, while nothing should influence this philosopher who is recognized for the solidity of his rigor, we make the astonishing observation that he was influenced by the prejudices of his time about the difference between the sexes. This attitude shows the limits of his entire philosophy and casts doubt on the scientific character of his thought because by relaying sexist prejudices through his philosophical discourse, Kant tried to make opinion a science, an error that he could avoid as the philosopher François Poullain de la Barre.

Keywords: Education, equality, woman, freedom, thought, prejudice.

Introduction

Le philosophe René Descartes qu'on peut considérer comme l'un des principaux précurseurs des *Lumières* et de l'égalité entre les humains avait, à travers une pensée révolutionnaire, déclaré non seulement l'universalité de la raison mais aussi son égale répartition en tous les humains. Cette assertion cartésienne n'a pas manqué d'impacter ses disciples comme François Poullain de La Barre qui soutient que les femmes constituent un pôle du genre humain, l'autre étant celui des hommes. Malheureusement, nombreux sont les philosophes des Lumières, à l'instar d'Emmanuel Kant, qui se sont inscrits en faux contre ce principe d'égalité des sexes au point de créer une scission genrée et sexiste en pôle masculin et en pôle féminin. C'est ainsi que « les philosophes masculins se sont approprié la métaphore de l'enfantement et de l'accouchement, alors que c'est justement la capacité d'enfanter qui a servi de justification à l'exclusion des femmes du savoir » N. Hamrouni et D. Lamoureux (2018, pp. 2-3); si bien que « les savoirs philosophiques en Occident sont masculins » N. Hamrouni et D. Lamoureux (2018, p. 5). La femme est instrumentalisée dans le discours philosophique et son objectivation indique sa place dans une société patriarcale dans laquelle les philosophes comme Kant n'ont pas pu se défaire des préjugés de leur époque. C'est ainsi que pour ce philosophe allemand, l'existence de la femme n'a de sens que dans le mariage au travers duquel, elle contribue par son corps à la perpétuation de l'espèce humaine. La sphère sociale réservée à la femme est donc fondamentalement subordonnante et assujettissante. Comme on peut le

constater avec V. Plumwood (2015, p. 40) : « la sphère traitée de façon instrumentale est souvent considérée en elle-même comme dépourvue de fins propres » dans la mesure où les femmes sont rangées dans la catégorie des espèces brutes avec la passivité qui les caractérise. Alors il se pose un problème : celui de savoir si les femmes sont concernées par le projet humain qui, au-delà de consacrer la dignité à l'être humain, lui donne le statut de personnalité morale dont rien ne peut aliéner la volonté et la liberté. Que pense Kant de l'être de la femme ? Quel statut confère ce philosophe des *Lumières* à la femme ? L'ensemble de ces préoccupations constitue la trame de cette réflexion dont l'objectif est de déceler dans la pensée de Kant une contradiction de principes liée à son incapacité à surmonter les préjugés de son temps. Pour y parvenir la réflexion s'est nourrie d'une démarche analytique des ouvrages de cet auteur notamment ceux qui ont abordé l'éducation, la question morale et la différence des sexes.

1. Le corps de la femme

La femme perçue comme un être humain de sexe féminin a, selon Emmanuel Kant, des attributs naturels qui lui confèrent le rôle de procréatrice, de nourrice et de gardienne d'enfants. Son lait est utile pour la santé et la survie du nouveau-né. C'est seulement comme telle que la femme trouve une place dans le processus de l'éducation de l'être humain. Il s'agit bien sûr là de l'aspect physique de l'éducation de l'enfant, à une étape encore très fragile de son existence où il a besoin d'être entouré de petits soins. C'est donc en tant que forme matérielle appartenant à la nature que la femme contribue à la perpétuation de l'espèce humaine. Il s'agit évidemment d'une fonction qui ne nécessite de volonté véritablement libre, mais qui relève d'une capacité physique et naturelle. C'est d'ailleurs en raison du caractère purement matériel de l'éducation physique que la femme est associée juste à cette étape. En effet pour E. Kant (1986, p. 1163), « l'éducation physique n'est au sens propre du terme que soin matériel dispensé ou par les parents ou par les nourrices ou par les gardiennes. La nourriture fixée à l'enfant par la nature est le lait maternel ». Quoique purement matérielle, l'importance du lait maternel est mise en exergue pour insister sur l'aspect sanitaire du premier lait émis par la mère et qui joue un rôle épuratif pour l'organisme du nouveau-né :

Il est des plus salutaires pour la mère et pour l'enfant que la mère allaite elle-même. Cependant, ici aussi, à l'extrême, pour cause de maladie, il y a place pour les exceptions. On croyait jadis que le premier lait présent dans la mère après la naissance, analogue à du petit lait, était préjudiciable à l'enfant, et qu'elle devait l'expulser avant de pouvoir donner le sein. Ce fut Rousseau qui, le premier, attira l'attention des médecins sur le point de savoir si ce premier lait ne profitait pas tout autant à l'enfant, la nature n'ayant rien arrangé en vain. Et il s'est bien avéré que ce lait était le meilleur moyen de chasser les déchets observables chez les nouveau-nés et désignés par les médecins du nom de *meconium*, qu'il était donc éminemment salubre aux enfants » (E. Kant, 1986, pp.1163-1164).

Comme on peut le remarquer dans ce passage, le corps de la femme répond à un besoin de la nature de perpétuer l'espèce humaine : c'est la raison principale qui fonde l'union des deux sexes. Toutefois, dans cette liaison, la femme sert d'accompagnatrice de l'homme dans l'accomplissement d'une mission à lui assignée par la nature :

La nature l'a appelé à être homme dès sa majorité, et donc aussi à perpétuer sa race ; or, de par les besoins qui s'imposent à l'homme dans un Etat cultivé, il ne peut pas toujours se charger de surcroît de l'éducation de ses enfants. De la sorte, il commet ici un manquement à l'ordre civil. Pour le jeune homme, le mieux est donc, et c'est même un devoir, d'attendre le temps de pouvoir contracter un mariage raisonnable. Alors, il n'agira pas seulement en homme bien, mais aussi en bon citoyen (E. Kant, 1986, p. 1202).

L'âge adulte peut ainsi conférer au sexe masculin le statut d'homme capable de satisfaire ses besoins et de prendre des responsabilités publiques en tant que citoyen obéissant à l'ordre civil. Ainsi, pour un homme, faire le contraire, en s'occupant seulement de l'éducation des enfants est synonyme de non-respect de l'ordre naturel et civil.

Mais pour Kant, cette possibilité politique semble ne pas convenir au sexe féminin. La femme est donc cet être conçu pour débarrasser l'homme des occupations secondaires qui ne relèvent pas de l'esprit. D'où la nécessité du mariage. L'astuce pour aller au mariage doit constituer, selon lui, pour le jeune homme à apprendre tôt à « nourrir envers l'autre sexe (le sexe féminin) une considération bienséante, à gagner en retour son estime par une activité intacte de vices, et à tendre ainsi son effort vers la haute récompense d'un mariage heureux. » (E. Kant, 1986, p. 1202). Aussi la fonction et l'importance de la femme sont-elles réductibles à la procréation, à l'allaitement et aux petits soins. Que pense Kant du rôle de la femme dans les autres étapes de l'éducation des enfants ?

2. Du rôle éducatif

Pour éduquer, il faut être d'abord éduqué, quant à la forme de l'éducation à donner à sa progéniture, Kant ne fait pas une bonne part à la femme. Il faut commencer par souligner que selon lui E. Kant (1986, p. 1154) : « il est deux inventions humaines que l'on peut tenir sans doute pour les plus chargées de difficultés : celles de l'art de gouverner et de l'art d'éduquer... ». L'éducation d'un être humain est selon cet auteur, à la fois, physique et pratique. Il fait de l'éducation physique un art qui consiste à prendre des soins matériels dispensés aux nouveau-nés par les parents ou par autres personnes qui en ont les qualités tandis que l'éducation pratique comprend : l'habileté, la prudence et la moralité (E. Kant, 1986, p. 1191). La vigueur et la résistance sont d'une grande importance pour les hommes. Ici, Kant met l'accent sur les êtres humains de sexe masculin pour qui, il conseille une prise en charge physique assez tôt. À l'en croire :

Le goût des aises est pour l'homme pire que tous les maux de la vie. Aussi, est-il d'extrême importance que les enfants apprennent, dès l'abord, à travailler. À moins d'être déjà amollis, les enfants aiment réellement les jouissances associées à des fatigues, les occupations qui réclament de l'énergie. Pour les objets de leur jouissance, il ne faut pas les rendre difficiles, ni leur laisser le choix (E. Kant, 1986, p. 1183).

On note à travers ces propos sur l'éducation une forme d'hierarchisation des sexes. Kant, relègue indirectement les femmes à une position d'infériorité, position qui les exempte de tous efforts physiques et intellectuels, et par voie de conséquence, la catégorise comme un sexe faible incapable de se comparer à l'homme. Selon lui, la femme est utile en tant qu'elle sert d'objet précieux, de moyen à fin : « on devrait chercher à leur conférer par cette éducation plus d'importance, de considération et de dignité dans leurs affaires. Eu égard aux trois articles, cuisine, enfants et chambre de malade, la femme est de première importance, et un objet de haute estime » (Kant, 2006, p. 88). S'il en est ainsi, il y aurait une crainte à vouloir confier l'éducation des enfants de sexe masculin à une femme car ceci pourrait représenter de grands risques pour son développement personnel et son épanouissement social. Kant estime en effet que l'instinct maternel de protection contribue à ralentir chez l'enfant de sexe masculin l'élan de découverte, de jeux brutaux. C'est bien ce que décrit l'auteur de *Propos de Pédagogie* en ces termes :

Les mères gâtent en cela leurs enfants, elles ne font que les amollir. Et pourtant on observe que les enfants, les fils surtout, aiment plus leur père que leur mère. L'origine en est sans doute que les mères, de crainte qu'ils n'aillent se faire du mal, ne les laissent pas courir, sauter de tous côtés et autres jeux de ce genre. Le père, qui les gronde et sans doute même les corrige quand ils n'ont pas été sages, les mène en revanche parfois aux champs et leur permet alors de courir en tous sens, de jouer et de se livrer à la joie, comme il convient à de jeunes êtres (E. Kant, 1986, p.1183).

Cette conception confirme que Kant ne s'est pas départi des préjugés séculaires qui fixent pour les femmes un plafond de verre et qui influencent donc la division sociale du travail. En effet, l'aptitude à exécuter une tâche, à exercer une fonction donnée requiert une formation relative ; si bien que toute forme de ségrégation dans l'éducation des enfants a pour corollaire la ségrégation dans le domaine du travail. Dans l'échelle sociale, les femmes sont identifiées à tort ou à raison comme des maillons faibles à qui aucune grande responsabilité ne doit être confiée. On lit dans la démarche kantienne une sorte d'exclusion de la femme de ce qui doit constituer le bénéfice d'une bonne éducation. Or dans la propre perception de ce philosophe, l'être humain est la seule entité au monde à qui l'instinct seul ne suffit pas à s'accommoder de la nature. Il a donc besoin d'être élevé, instruit et formé par ses semblables, c'est-à-dire ses parents, ses instructeurs avant d'avoir véritablement le statut d'être humain. Kant affirme d'ailleurs que « l'homme est l'unique créature qui doit être éduquée » (E. Kant, 1986, p. 1149). Ainsi compris, on pourrait dire que contrairement aux animaux que la nature a pourvus de tous les soins nécessaires à leur survie par le biais de l'instinct, l'être humain, lui, doit se défendre contre les vicissitudes de la nature en usant de sa propre raison.

Avec un philosophe comme R. Descartes (2000 ou 2016, p. 29), pour qui « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée », une bonne méthode suffirait pour réussir chaque entreprise humaine et pour « devenir comme maître et possesseur de la nature » R. Descartes (2000 ou 2016, p. 99). Or la bonne méthode ne se découvre que par l'éducation qui constitue un ensemble d'activités qui remodelent un individu pour le polir et le rendre social et humain. Dans cette perspective, homme et femme n'auront qu'à bien s'appliquer pour réussir leurs objectifs, étant donné que l'un et l'autre ont la raison à part égale. « Mais parce qu'il n'est pas à même de réaliser d'emblée cette tâche et que, tout au contraire, il naît à l'état brut, d'autres doivent y

pourvoir à sa place » (E. Kant, 1986, p.1149). L'intervention des autres pour polir l'être humain se fait donc par l'éducation qui ne se résume pas qu'à la discipline, mais qui commence réellement par l'instruction. Par ailleurs, l'éducation constitue alors un ensemble hétéroclite dont la durée dépend de celle que la nature a choisie pour que l'homme atteigne une certaine maturité.

Il faut alors que l'éducation d'un enfant aille selon ce philosophe:

Jusqu'au temps où la nature elle-même a fixé à l'homme d'être son propre guide, où l'instinct du sexe se développe en lui, où, à son tour, il peut devenir père et doit se faire éducateur, aux environs de la seizième année. Passé ce temps, on peut bien encore recourir aux moyens de la culture, exercer une discipline cachée, mais non plus une véritable éducation (E. Kant, 1986, pp. 1160-1161)

Ce passage dans lequel Kant indique la durée que doit couvrir l'éducation, signale une autre méprise de la femme qui ne doit pas passer sous silence. Il s'agit en effet d'une restriction relative à celui qui doit s'occuper de l'éducation. Comme on peut le constater, le rôle du père est mis en relief tandis qu'aucune mention n'est faite du rôle de la mère. On pourrait se demander la raison de cette omission méprisante afin de comprendre si elle est volontaire ou involontaire et aussi ce qu'elle peut cacher. À la question de savoir si les femmes sont capables de science, Kant avance l'idée ci-après :

Les sciences ne servent aux femmes que dans la mesure où elles représentent pour elles un divertissement et un jeu, il faut qu'elles soient éduquées uniquement par le commerce social. Elles sont trop bien délicates aussi pour se livrer à un travail cérébral, c'est pourquoi la pédanterie est bien plus insupportable chez elles que chez l'homme. Elles se trouvent mieux disposées au jeu qu'à une occupation d'importance, ce qui est aussi conforme à la nature (E. Kant, 2006, p. 87)

D'abord, rien ne prédispose la femme à l'incapacité d'assurer les mêmes fonctions que l'homme du moment où selon le même auteur, « [...] comme l'éducation, pour partie, donne à l'homme quelques enseignements et, pour partie, se borne à développer quelques virtualités en lui, on ne peut connaître l'étendue des dispositions naturelles qu'il recèle » (E. Kant, 1986, p. 1151). Ce qui signifie qu'*a priori*, on ne peut pas juger des capacités naturelles chez l'un et l'autre sexes, sans les avoir mis en situation. Ensuite, cette affirmation de Kant suppose que les dispositions naturelles ne sont pas quantifiables et par voie de conséquence, elles ne sauraient être hiérarchisées selon les sexes. De cela, on peut déduire que l'essentiel pour tout être humain

serait d'avoir une bonne éducation susceptible de le rendre apte à accomplir une tâche donnée.

Les talents d'un sujet ne se découvrent que lorsque l'acte de l'éducation commence réellement et qu'il est soumis à des épreuves susceptibles de révéler ses succès ou ses échecs. Kant lui-même ne manque pas de le souligner :

L'art de l'éducation n'a d'origine mécanique qu'en des occasions de rencontre d'où nous apprenons l'utilité d'une chose pour l'homme ou sa nocivité. Tout art de l'éducation d'origine purement mécanique comporte forcément une multitude d'erreurs et d'insuffisances parce qu'il ne repose sur aucun plan » (E. Kant, 1986, p. 1155)

Reconnaître que dans l'acte éducatif, il y a toujours des erreurs, c'est reconnaître que l'erreur est humaine et que nul n'est parfait. Alors, il devient difficile de comprendre la logique kantienne d'exclusion de la femme de ce domaine. Il est bien de se demander à partir de cet instant quelle est la destination sociale, le statut social que réserve Kant à la femme.

3. Du statut socio-politique de la femme

Kant postule que « la nature a deux intentions, la première la propagation et la conservation de l'espèce, et c'est dans ce but que la nature a fixé la différence animale entre les deux sexes, voilà son intention quant à l'animalité. La seconde intention de la nature quant aux deux sexes est qu'il devrait exister un état social » (E. Kant, 2006, p. 79). Il explique que c'est par ces considérations sociales que la nature a distingué les humains et les animaux pour mettre dans les humains des dispositions permettant le commerce social, c'est-à-dire une constitution sociale en vue de sa seconde intention. Pour E. Kant (2006, p. 80), « l'ordre civil engendre certes une société civile par la contrainte, mais il s'agit d'édifier une unité parfaitement intime, et la femme contribue pleinement à cette union chaleureuse qui se fait sans contrainte, car la nature a voulu établir ce commerce hors contrainte. ». Pour réaliser l'ordre civil, il faut la diversité et non la monotonie pour la raison ci-après :

L'union véritable repose sur le manque de l'une des parties et sur la possession par l'autre de ce qui manque à la première [...] Tout aussi bien, l'union de l'État repose sur le besoin mutuel des membres entre eux, et non par sur l'humanité. Quand le sexe masculin a besoin du sexe féminin et le sexe féminin du sexe masculin, l'unité et l'union sociales deviennent nécessaires eu égard non seulement au besoin mais aussi à l'agrément du commerce. (E. Kant, 2006, pp. 80-81)

On voit en cette analyse kantienne du vivre-ensemble, une complémentarité des deux sexes sans laquelle, aucune société humaine ne peut s'épanouir. Toutefois, ce philosophe ne manque pas d'inviter les stéréotypes diminutifs pour parler de la femme. Il affirme de façon presque ironique ceci :

Une femme se rendra très rarement malade de colère contre sa domesticité, mais l'homme le fera, Inversement, les femmes qui n'ont pas un foyer aussi actif où elles peuvent se quereller et s'irriter tombent malades. Mais l'homme qui a ses occupations à l'extérieur de la maison et se montre là-dedans à son tour très actif, vigoureux et pressant, aime avoir le calme et la paix chez lui, parce que c'est le seul endroit où il peut se délasser, et il s'y montre donc très indulgent. (E. Kant, 2006, pp. 81-82)

Kant catégorise ainsi les comportements de la femme et de l'homme et fixe l'un et l'autre à la place qu'il pense lui convenir dans la cité : l'homme, pour les activités de l'extérieur de la maison et la femme pour la domesticité. Comme il l'écrit :

Le sexe féminin acquiert son activité dans l'état domestique, l'homme dans l'état de civilité.

L'homme citoyen doit être maître dans son foyer [...] Eu égard aux affaires de l'État, l'homme participe, et quand bien même il n'en a rien à faire, il exprime volontiers son jugement. Quant à la femme, peu lui importe qui gouverne, elle ne s'en soucie aucunement. (E. Kant, 2006, p. 83)

Une fois ces préjugés intégrés en modes de pensée, E. Kant (E. Kant, 2006, pp. 83-84) en déduit que « les deux destinations principales de la femme sont la suprématie au foyer, et la suprématie dans une société de libre consentement », une sorte d'esclavage volontaire, seul motif pour lequel l'homme apprécie positivement la femme. Enjoliveur, la femme est utile en tant que la société lui doit son affinement. Il faut donc éviter à tout prix qu'elle reçoive la même éducation que les hommes et donnée par les hommes. Et pourtant, le même auteur ne doute pas de la capacité des femmes à s'instruire. Mais alors qu'est-ce qui pourrait expliquer cette velléité de restriction de leur champ de connaissances ? Visiblement, la nature féminine suscite la peur chez l'homme. Et c'est ce qui donne lieu à tous les discours qu'on pourrait avoir sur elle. La femme représente un être énigmatique pour les uns, le sexe faible pour les autres. En même temps qu'elle inspire amour, admiration, courage, détermination, et protection, elle suscite aussi peur, crainte, horreur et méfiance. La femme est perçue et présentée selon les sentiments qu'elle inspire et selon l'expérience que chacun en fait et surtout les préjugés séculaires qui la décrivent. Les philosophes n'échappent pas à

cette règle de corruption de la pensée par les idées reçues qui ne sont que des opinions. Or, on le sait, l'opinion ne fait pas la science, elle peut à la rigueur la débiter.

S'interroger sur la place réservée par le philosophe Emmanuel Kant à la femme, après la restriction qu'il fait à la participation de la femme à l'éducation, peut paraître une préoccupation sans enjeu et même insensée si l'on se borne à accorder la bonne foi à l'idéal kantien de l'égalité de droit entre les hommes de façon globale. Cependant cette préoccupation trouve bien son sens dès lors qu'on cherche à comprendre le contenu de l'homme selon cet auteur. En effet, il est possible d'avoir une réponse à cette préoccupation en mettant l'accent sur l'éducation qui est un art par lequel, l'enfant est astreint à travailler pour se former et par la même occasion, s'humaniser. C'est donc dans l'accomplissement du devoir que l'homme s'accomplit en tant qu'être raisonnable. Pour plus de précision, on peut retenir avec E. Kant (1968, p. 251) que « l'homme ne peut être un but final de la créature que comme être moral ».

Mais qu'entend-on par être moral chez Kant? L'être moral chez Kant, c'est l'être humain en tant qu'il est un sujet raisonnable, capable de décider par lui-même, un sujet et non un objet :

L'homme, et en général tout être raisonnable, existe comme fin en soi, et non simplement comme moyen pour un usage arbitraire par telle ou telle volonté, et doit dans toutes ses actions orientées vers lui-même ou vers d'autres êtres raisonnables être constamment considéré en même temps comme une fin. » (E. Kant, 1993 p.104).

C'est donc en tant que volonté libre qu'un sujet peut prétendre être un homme, un être humain et par voie de conséquence être considéré selon A. Grandjean (2016, p. 389) comme une personne morale avec des attributs suivants : « téléologique, axiologique, esthétique et juridique. Le fait, dit-il, d'être fin en soi fonde la dignité, dont dérive à son tour la respectabilité de celui qui est un sujet de droits ».

Mais la question se pose de savoir si la femme participe de cette dignité humaine telle que l'envisage Kant.

Il faut commencer par souligner que selon E. Kant (1986, p. 1154) : « il est deux inventions humaines que l'on peut tenir sans doute pour les plus chargées de difficultés : celles de l'art de gouverner et de l'art d'éduquer [...] ». Pour cet auteur, la direction d'une maison ou d'une cité requiert alors

de la préparation et de l'aptitude. Une entreprise difficile ne s'aborde pas sans tenir compte des dispositions y afférentes. Le fait que Kant ne donne pas une grande part à la femme dans le domaine éducatif fait penser inexorablement à l'idée qu'il veuille la soustraire de la gouvernance de la cité. En réalité, le vivre-ensemble impose des principes qui fondent la gestion d'une cité et nécessitent que le règne humain se distingue du règne animal uniquement régi par l'instinct. Mais il ne faut pas occulter la part de l'animalité en l'homme ; ce que Emmanuel Kant n'a pas du tout perdu de vue. À preuve, il conseille dans l'éducation pratique qu'un accent soit mis sur la réalité de l'inégalité entre les hommes. À cet effet, il écrit : « Il faut montrer au jeune homme que l'inégalité des hommes est une institution née du moment où un homme a tenté d'obtenir des avantages sur l'autre. La conscience de l'inégalité civile, peut lui être enseignée peu à peu » E. Kant, 1986, P. 1202).

À considérer cette exhortation dans l'éducation du jeune homme, on imagine que Kant ne s'adresse qu'aux enfants de sexe masculin et d'un certain âge, laissant ainsi planer le doute sur ce qu'il pense de la prise de conscience par la jeune fille de ce qui pourrait constituer sa place dans la société et les défis qui l'y attendent. On y voit une procédure malicieuse d'abrutissement de la jeune fille pour mieux la dominer et s'en servir comme moyen contrairement à l'idée que défend le même philosophe quant à la façon de traiter l'humain. Il s'agit là d'une contradiction flagrante révélatrice de l'inconséquence dans la démarche de Kant qui a pourtant clamé l'inaliénabilité de la dignité.

Par ailleurs, il apporte des clarifications sur ce qu'on peut désigner par "homme" et dans quelles conditions ce dernier peut être reconnu comme sujet, auteur et donc responsable de lui-même ainsi que de ses actes. La responsabilité d'un être humain face à ses actes ou son imputabilité réside aussi bien dans sa rationalité que dans sa liberté. Dans cette logique, il ne suffit pas simplement d'avoir le bon sens pour prétendre à la dignité humaine, mais il faut être également complètement affranchi, autonome pour être considéré comme une personnalité morale. Ainsi qu'on peut le constater chez Kant:

Une personne est ce sujet dont les actions sont susceptibles d'une imputation. La personnalité morale n'est ainsi rien d'autre que la liberté d'un être rationnel sous des lois morales [...], d'où il résulte qu'une personne ne peut

être soumise à d'autres lois que celles qu'elle se donne à elle-même (soit seule, soit du moins en même temps que d'autres) (E. Kant, 1994, p. 175)

Avec cette dernière précaution, on peut se demander si dans l'entendement de Kant, la femme peut être au même titre que l'homme une personnalité morale et donc capable de réflexion, de décision et d'action. Autrement dit, la femme peut-elle prétendre à une position dans la cité ? À ce niveau, les travaux d'A. Plaignaud sur la notion de responsabilité de la femme au sujet des « non-dits de la philosophie des *Lumières* et de l'autonomie moderne" sont d'une grande utilité. De ses analyses, on retient que les femmes ne sont pas concernées par les *Lumières* qui sont, selon Kant, une démarche, une approche, une façon d'être qui libère de la tyrannie à la fois de la nature et du joug des prédateurs de liberté. Ce fut une vision nouvelle pour une vie nouvelle s'ouvrant sur la quête permanente de l'autonomie de pensée et d'action :

Les Lumières, c'est la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable [...] on est soi-même responsable de cet état de tutelle quand la cause tient non pas à une insuffisance de l'entendement mais à une insuffisance de la résolution et du courage de s'en servir sans la conduite d'un autre (E. Kant, 2006, p. 43).

La femme est exclue de cette nouvelle aventure devenue la nouvelle boussole intellectuelle, sociale et politique. Comme le dit A. Plaignaud (2018, p. 37) un penseur des Lumières comme John Locke « a besoin d'une zone tampon, floue, entre état de nature et société civile. C'est la zone des femmes. Si elles veulent des enfants, ce n'est pas par raison, ou sens de la responsabilité sociale dont elles sont dénuées. C'est l'expression de leur détermination naturelle ». La tendance ségrégationniste et hiérarchisante des sexes avait donc bonne place dans la philosophie des *Lumières*.

On comprend que toute philosophie est fille de son époque : « Chacun est fils de son temps; de même aussi la philosophie, elle résume son temps dans la pensée. Il est aussi fou de s'imaginer qu'une philosophie quelconque dépassera le monde contemporain que de croire qu'un individu sautera au-dessus de son temps » (G. W.F. Hegel, 1940, p. 43). On admet sur cette base que l'opinion peut être influencée par le temps et le lieu et donc aussi contagieuse qu'un virus. Mais lorsqu'elle s'érige en pensée, elle devient dangereuse et suspecte. Telle a été le cas avec les philosophes des *Lumières* dont Emmanuel Kant. Dans une considération hiérarchisante, E. Kant (2006,

p. 75) estime que « la femme est faite pour l'homme et, à travers l'homme, pour la nature », une manière de réduire l'existence de la femme à sa destinée essentielle telle que décrite dans la Bible à travers le mythe de la création.

4. Une conception illusionniste de l'humain

La philosophie en tant qu'amour de la sagesse, de la science et de la vérité ne commence que lorsque cessent les préjugés. Le siècle des Lumières, étant pourtant porteur de cet espoir de doter l'humanité de ce qui lui confère réellement un sens, n'a pas vu les fruits tenir la promesse des fleurs sur la question de l'égalité des sexes. *Les Lumières* ont maintenu la femme dans des préjugés séculaires qui la relèguent au rang de sexe faible :

La nature féminine se nomme faiblesse au sens physique et mécanique, et elle est aussi réellement telle [...] Donc, eu égard au sexe masculin, la faiblesse féminine est un moyen de gouverner l'homme et de prendre pouvoir sur lui [...], elles (les femmes) cherchent à émouvoir parce qu'elles savent bien qu'elles peuvent conquérir et contraindre l'homme par cette même faiblesse (E. Kant, 2006, p. 78).

Et pourtant, le philosophe François Poullain de La Barre a eu la clairvoyance de tracer la voie aux autres qui ont fait l'option de la misogynie. Déjà, F. P. de La Barre, (2010, p. 66) a averti qu'« il est d'autant plus important de remarquer que les dispositions que nous apportons en naissant, ne sont ni bonnes ni mauvaises, qu'on ne peut autrement éviter une erreur assez ordinaire par laquelle on rapporte souvent à la nature ce qui ne vient que de l'usage. » Autrement dit, l'opinion forgée sur la femme ne doit pas être considérée comme une donnée naturelle qui maintiendrait cette dernière dans un essentialisme aveugle, ce que les philosophes auraient quand même pu éviter.

Si les philosophes avaient suivi cette règle pour juger de tout ce qui concerne les femmes, ils en auraient parlé plus sagement : et ne seraient point tombés à leur égard dans des absurdités ridicules. Mais la plupart des Anciens et des Modernes n'ayant bâti leur Philosophie que sur des préjugés populaires, et ayant été dans une grande ignorance d'eux-mêmes ; ce n'est pas merveille qu'ils aient si mal connu les autres. Sans nous mettre en peine des Anciens, on peut dire des Modernes, que la manière dont on les enseigne, en leur faisant croire quoique fausement, qu'ils ne peuvent devenir plus habiles que ceux qui les ont précédés, les rend esclaves de l'Antiquité, et les porte à embrasser aveuglément tout ce qu'ils y trouvent, comme des vérités constantes. Et parce que tout ce qu'ils disent contre les femmes, est fondé principalement sur ce qu'ils ont lu dans les Anciens (F. P. de La Barre, 2010, p. 74)

L'influence de l'histoire a modelé et forgé la pensée philosophique au point que l'opinion prenne le pas sur la raison chez des philosophes des Lumières qui se sont donné de la largesse dans la hiérarchisation des sexes. De Platon à Kant, le statut sociopolitique de la femme s'est construit sur sa physiologie et non sur ses facultés intellectuelles qu'on a tôt fait également de lier à la physiologie. Le préjugé de la faiblesse du sexe va donc amener à la conclusion d'une défaillance de capacité psychique. Et pourtant, Poullain de La Barre avait déjà fait la lumière sur cette question en précisant ceci :

[...] quelque tempérament qu'aient les femmes, elles ne sont pas moins capables que nous de la vérité et de l'étude. Et si l'on trouve à présent en quelques-unes quelque défaut, ou quelque obstacle, ou même que toutes n'envisagent pas les choses solides comme les hommes, à quoi pourtant l'expérience est contraire, cela doit être uniquement rejeté sur l'état extérieur de leur sexe, et sur l'éducation qu'on leur donne, qui comprend l'ignorance où on les laisse, les préjugés ou les erreurs qu'on leur inspire, l'exemple qu'elles ont de leurs semblables, et toutes les manières, à quoi la bienséance, la contrainte, la retenue, la sujétion, et la timidité les réduisent » (F. P. de La Barre, 2010, p. 67)

Cette belle analyse du philosophe de la cause féministe montre comment l'être de la femme s'est d'abord construit socialement et politiquement de manière subreptice et pour ensuite lui faire admettre ce qu'elle n'est pas fondamentalement.

Apportant un démenti énergique à ces préjugés sur la femme, Poullain de La Barre insiste sur leur caractère fallacieux :

On dit qu'elles sont timides et incapables de défense, que leur ombre leur fait peur, que le cri d'un enfant les alarme, et que le bruit du vent les fait trembler. Cela n'est pas général. Il y a quantité de femmes aussi hardies, que des hommes, et que l'on sait que les plus timides font souvent de nécessité vertu. La timidité est presque inséparable de la vertu, et tous les gens de bien en ont : comme ils ne veulent faire mal à personne, et qu'ils n'ignorent pas combien il y a de méchanceté parmi les hommes, il faut peu de chose pour leur inspirer de la crainte. C'est une passion naturelle, dont personne n'est exempt : tout le monde craint la mort, et les inconvénients de la vie, les Princes les plus puissants appréhendent la révolte de leurs sujets, et l'invasion de leurs ennemis ; et les plus vaillants Capitaines d'être pris au dépourvu. (F. P. de La Barre, 2010, pp. 68-69)

Mais malheureusement, ces préjugés ont pour canal séculaire de transmission l'éducation sexiste qui crée un pôle de pouvoir de domination pour le sexe masculin et un pôle de soumission pour le sexe féminin. On instaure ce faisant un état de dépendance dans lequel on contraint les femmes.

Par ailleurs, le savoir étant un pouvoir, la velléité masculine de conquérir l'univers, pour en être le centre de gravité, amène la plupart des hommes à vouloir pour les femmes une éducation à la douceur et à l'aptitude à seulement satisfaire leurs besoins à eux.

L'on élève les femmes d'une manière qu'elles ont sujet de tout appréhender; Elles n'ont point de lumières pour éviter les surprises, dans les choses de l'esprit ; Elles n'ont point de part aux exercices qui donnent l'adresse et la force pour l'attaque et pour la défense ; Elles se voient exposées à souffrir impunément les outrages d'un sexe si sujet aux emportements, qui les regarde avec mépris, et qui traite souvent ses semblables avec plus de cruauté et de rage, que ne sont les loups à l'égard des autres (F. P. de La Barre, 2010, pp. 68-69)

Un tel construit social ne peut être défait que par une prise de conscience qui met la femme en face de sa responsabilité en tant qu'être humain, un être de raison et de dignité. À cet égard, le combat pour la vie ne doit se mêler d'une exposition à la pitié des autres. La société humaine est faite d'amour mais aussi de méfiance. L'être humain appartient avant tout à la nature et donc est régi par l'instinct de conservation. En face du mal, chaque individu cherche à se défendre ; c'est ce qui explique que le bonheur avant d'être collectif est d'abord individuel. À ce titre, la femme doit comprendre qu'elle doit pouvoir compter sur elle-même. Nul ne peut aimer quelqu'un plus que lui-même. Ce serait un grand gain pour les femmes de savoir enfin que l'affection attendue des autres, surtout des hommes ne s'obtient presque jamais gratuitement. Et l'ignorer conduit aux diverses violences que la femme subit.

Le besoin d'être aimées fait supporter aux femmes les pires humiliations ; elles abdiquent toute dignité, se font exploiter de mille manières par des gens qui leur jouent la comédie de l'affection. Souvent même, de cette comédie, elles ne sont pas dupes ; néanmoins elles feignent de l'être pour avoir au moins l'illusion de l'amitié qu'elles préfèrent encore à l'isolement moral (M. Pelletier, 1978, P. 78).

La confiance en soi, la force de caractère font de la femme un être moins enclin à la soumission et à la servitude volontaire. Si l'on reconnaît que l'homme et la femme sont égaux en droit et en dignité, il est inintelligible que la femme soit considérée comme un être naturellement sujet à des manipulations psychologiques visant à la maintenir dans une posture aliénante. Il n'est pas rare de voir des femmes qui se prêtent à ces

manipulations, mais dans un tel jeu, on les voit plutôt dans soit la résignation, soit l'hypocrisie, soit dans une soumission volontaire.

Or, rien dans ces attitudes ne garantit une vie sociale authentiquement humaine. C'est sur ce point que les philosophes des *Lumières* ont, dans leur majorité, déçu par leur vision raciale et ou sexiste de l'humain. Ils ont contribué davantage à creuser le fossé entre les hommes et les femmes. Le plus décevant, c'est qu'un philosophe comme Kant accompagne un tel projet malicieux contre la femme ; ce faisant, il a failli dans sa pensée rigoriste du devoir moral. On se demande si l'humanité dont parle Kant dans ses maximes ne concerne que le sexe masculin. L'anthropologie philosophique dans son assertion kantienne, loin de prendre en compte la femme dans le projet humain, se révèle une conception ségrégationniste des sexes.

Conclusion

Il a été question, dans cet article, d'analyser les contours de la conception kantienne de la femme en tant qu'elle est un être à la fois naturel, humain, social et politique pour voir quel est le statut réel que lui confère ce philosophe dans sa pensée. De l'examen des divers documents explorés, il ressort que le philosophe des *Lumières*, malgré sa rigueur et sa détermination à restaurer l'image de l'être humain en le positionnant comme fin et jamais comme moyen, n'a pas pris en compte la femme dans ce projet qui est donc resté une illusion de l'humain. En écartant la femme de la raison libre, de la citoyenneté pour la maintenir dans un essentialisme injustifiable, Kant jette du discrédit sur la rationalité et la moralité auxquelles prétend sa philosophie. Mais cela se comprend lorsqu'on se réfère à la vie privée de ce philosophe qui s'est créé un univers singulier, sans ouverture à la femme. Refuser de se mettre dans une relation affective avec une femme peut être la cause de cette minceur d'esprit au sujet de la femme. Une liaison amoureuse aurait pu faire découvrir à Kant les vraies potentialités humaines chez la femme. On retient qu'au sujet de la femme, Emmanuel Kant n'a pas fait preuve d'une pensée libre et rationnelle. En conséquence, loin de faire de la philosophie une discipline scientifique, il en a fait une discipline de préjugés à la fois sociaux et sexistes d'où les limites de sa rigueur scientifique.

Références bibliographiques

- KANT Emmanuel, 2006, *Sur la différence des sexes et autres essais*, Paris, Traduit de l'Allemand et présenté par Phillipe Ivernel, Rivages poche/Petite Bibliothèque.
- DE LA BARRE François Poullain, 2010, *De l'égalité des deux sexes, Discours physique et moral, où l'on voit l'importance de se défaire des Préjugés*, Paris, 2^{de} édition, Ed. Antoine Dezallier. Saisie, transcription, corrections, notes, notice et mise en page Michel Fingerhut le 26/2/2010.
- DESCARTES René, 2016, *Discours de la méthode*, Paris, Flammarion.
- GRANDJEAN Antoine, 2016, « Personnalité morale et rationalité selon Kant », in *Archives de Philosophie*, Tome 79, pp : 387 à399.
- HAMROUNI Naïma et LAMOUREUX Diane, 2018, « Philosophe en féministes », *Recherches féministes*, vol. 31, n° 2, pp : 1 à 8.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1940, *Principes de la philosophie du droit*, 1940, Paris, traduit de l'Allemand par André Kaan et préfacé par Jean Hyppolite, Gallimard.
- KANT Emmanuel, 1968, *Critique de la faculté de juger*, trad. Alexis Philonenko, Paris, Vrin.
- KANT Emmanuel, 1986, *Propos de pédagogie, Œuvres complètes*, Tome III, Paris, Editions Gallimard.
- KANT Emmanuel, 1994, *Métaphysique des mœurs*, Tome I, Paris, Editions Gallimard.
- KANT Emmanuel, 2006, *Vers la paix perpétuelle – Que signifie s'orienter dans la pensée – Qu'est-ce que les Lumières ?*, présentation par Françoise Proust, trad. Jean-François Poirier et Françoise Proust, Paris, Garnier Flammarion.
- KANT Emmanuel, 2018, *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, Barcelone, Librairie Générale Française, 1 ère édition 1993.
- PELLETIER Madeleine, 1978, *L'éducation féministe des filles et autres textes*, préface et notes de C. Maignien, Paris, Syros (Mémoire des femmes).
- PLAIGNAUD Anne, 2018, « Cherchez la femme » : dans les non-dits de la philosophie des Lumières et de l'autonomie moderne, *Recherches féministes*, vol. 31, n° 2, 2018 : pp 35 à 50.
- PLUMWOOD Val, 2015, « La nature, le moi et le genre : féminisme, philosophie environnementale et critique du rationalisme », *Cahiers du*

Genre, Traduit de l'anglais par Hicham-Stéphane Afeissa,
L'Harmattan, vol 2, N° 59, pp 21 à 47.